Sixième Année. --- N° 549. 1 P.T. le Numéro Dimanche, 11 Novembre 1883.

LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

ABONNEMENTS

Égypte... Un an..... 60 fr. Six mois..... 35 » Trois mois..... 20 »
Étranger - Le port en sus.

Bureaux au Caire, rue de l'Ancien Tribunal

PAUL GIRAUD
Rédacteur en Chef, Directeur

Pour les Abonnements et Annonces, s'adresser à l'Administrateur, au Bureau du Journal.

INSERTIONS

		La Ligne
Annonces..	4me page	50 cent.
	3me page	1 fr.
Réclames		2 »
Chroniques et Faits divers		5 »

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1re Instance du Caire et d'Alexandrie, le *Bosphore Egyptien* a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.

Le Caire, le 11 Novembre 1883.

Nous lisons dans l'*Egyptian Gazette*:

Nous constatons avec plaisir que le *Bosphore* annonce qu'il suspend la polémique qui a créé un certain intérêt parmi le public. En ce qui nous concerne, nous n'hésitons pas à aller au devant du désir de notre confrère, et de laisser dans l'oubli ce qui est passé.

Nous croyons être dans le vrai en disant que le *Bosphore* est le seul organe véritablement français en Egypte, et, comme tel, les opinions formulées dans ses colonnes commanderont toujours notre respect lorsqu'elles sont exprimées dans un langage modéré et courtois.

Nous prierons seulement notre confrère de croire, qu'en commun avec tous nos compatriotes, nous n'avons aucunes vues égoïstes en cherchant à assurer le bien-être et la prospérité de l'Egypte.

Si le journal qui vient de faire cette déclaration était comme nous une publication indépendante, nous n'eussions vu dans l'entrefilet que nous venons de reproduire qu'une simple gracieuseté de journal à journal, même, de rédacteur à rédacteur.

Mais étant données les attaches officielles de l'*Egyptian Gazette*, étant données les situations de ceux qui l'ont sinon toujours, au moins presque toujours inspirée, la déclaration qui nous est spontanément faite nous est précieuse et NOUS EN PRENONS ACTE.

Nous avons déclaré suspendre toute polémique, nous allons attendre l'effet des paroles de ceux qui ont fait retentir à notre oreille le mot de CONCILIATION. Et, bien que cette conciliation nous paraisse impossible, de tout notre pouvoir nous allons y aider.

Le moment est favorable. Le Représentant de S. M. l'Empereur de Russie vient d'arriver, muni, croyons-nous, d'instructions précises. Nous avons voulu voir, dans le choix par la France de M. Barrère pour soutenir ses intérêts ici, la preuve de l'importance qu'attachait le Gouvernement de la République au règlement définitif de la question Egyptienne. Enfin, il n'est pas admissible que Sir E. Baring, dont on connaît les vastes capacités, n'ait pas reçu d'Angleterre des instructions toutes spéciales.

Pour que, de l'entente présumée des deux grandes puissances occidentales, on puisse un jour recueillir les fruits que tout le monde espère, il faut que personne ne se désintéresse de la question aujourd'hui posée.

Sans l'intervention du ministre Egyptien qui représente le pays en cause, sans l'intervention des autorités qui ont reçu pour mission de protéger les colonies italienne et grecque, colonies si nombreuses et si méritantes, il sera impossible que tous les intérêts en jeu soient ménagés comme il convient, que tous les problèmes soient résolus comme ils doivent l'être.

Le jour où, sans arrière-pensée, nous nous trouverions tous, indigènes et Européens, travaillant à la prospérité de l'Egypte, à laquelle la nôtre est si intimement liée qu'on peut dire qu'elles sont inséparables, ce jour-là, les blessures ouvertes seront rapidement fermées.

Et pour cela, que faut-il ? Que l'esprit de dévouement et de désintéressement préside à tous les conseils, que chacun puisse compter sur la loyauté de tous.

Le dévouement, la loyauté, on peut encore y faire appel ; mais ceux qui, hier, étaient encore nos adversaires, ont fort affaire avant qu'ils nous aient convaincus de leur désintéressement.

Pour que nous les croyons capables de remonter la pente sur laquelle ils ont fait rouler le pays, il faudrait qu'ils aient consenti à dégrever ce budget dans lequel ils puisent à pleines mains, que toutes ces créations bizarres, qui, sous prétexte de reformer, ont surgi sur les bords du Nil, aient été replongées dans le néant, dont elles n'auraient pas dû sortir.

Ce n'est qu'avec la plus extrême réserve que nous suivrons nos anciens alliés sur le terrain où il leur plaira de nous conduire. L'Egypte est le pays des miracles, c'est vrai, mais c'est aussi celui des mirages: Nous ne pouvons l'oublier.

La question de savoir dans quel ordre les lois militaires seront discutées à la Chambre française se pose naturellement aujourd'hui. On sait que l'étude de ces lois vient d'être terminée par la commission de l'armée et qu'elle a déposé ses rapports.

Le général Campenon, consulté par la commission, a déclaré qu'à son avis, on devait adopter l'ordre suivant :

1° Loi sur la création d'écoles d'enfants de troupe;

2° Loi sur l'armée coloniale;

3° Loi sur l'avancement;

4° Loi sur le recrutement.

Pour ces deux dernières, le ministre n'a pas de préférence quant au rang à leur donner dans l'ordre du jour, l'une pourra précéder l'autre, ou inversement.

Quant à la priorité à donner à la loi de l'armée coloniale sur les lois de l'avancement et du recrutement, le ministre l'a justifiée par des considérations d'ordre budgétaire. Il a fait observer, en effet, que cette loi devant occasionner des dépenses nouvelles, il était nécessaire d'être fixé exactement sur l'étendue des charges qu'elle imposerait au budget.

La commission, considérant d'une part qu'on ne pouvait intercaler la discussion des lois militaires dans la discussion du budget, qui est l'œuvre essentielle de la session actuelle, a été d'avis de s'en remettre à la responsabilité du ministre au sujet de l'ordre dans lequel les divers projets militaires devraient être examinés par la Chambre.

Le ministre de la guerre se réserve, d'ailleurs, de soumettre à la Chambre les considérations qu'il a fait valoir devant la commission au sujet de sa proposition.

Incidemment, le général Campenon a déclaré à la commission qu'il acceptait, sous réserve de modifications de détail, le projet de loi sur l'institution du service de trois ans que celle-ci a élaboré.

NOUVELLES DIVERSES

On reçoit d'Athènes des nouvelles constatant que l'opinon publique y est dans une grande défiance au sujet de la politique austro-hongroise, et des menées des agents de cette politique en Macédoine.

***

Le ministre chilien en France a reçu une dépêche de Lima annonçant que la ville d'Arequipa s'est rendue aux Chiliens sans combat.

***

Londres, 30 octobre.

L'agitation irlandaise reprend des proportions inquiétantes, à l'approche de l'hiver. On prête au gouvernement l'intention de retarder les élections générales en Irlande.

***

La *Correspondencia* croit savoir que M. Albareda est désigné pour remplacer à Paris le duc de Fernan-Nunez.

***

Les journaux de Gibraltar assurent que l'autorité militaire anglaise aurait l'intention de créer un canal maritime pour isoler Gibraltar de l'Espagne

Les vaisseaux qui se trouvent dans le port ne courent aucun danger en cas de mauvais temps, tandis que le détroit est toujours houleux. Il serait également question de construire des docks pour faciliter le commerce.

***

En même temps que la mission Pasteur — si douloureusement éprouvée par la mort du regretté Thuillier — rentrait en France, revenait également d'Alexandrie le docteur Mahé, qui avait été chargé d'une autre mission par le ministre du commerce.

La mission Pasteur avait pour objectif un but exclusivement scientifique : la recherche des origines et des causes du choléra.

La mission du docteur Mahé était purement administrative. Elle avait pour but d'étudier les règlements à mettre en vigueur pour s'efforcer d'arrêter sur place la propagation de ce fléau.

Le conseil supérieur d'hygiène et de salubrité de France s'est réuni le 5 et a entendu le rapport du docteur Mahé. Ce

---

FEUILLETON DU BOSPHORE EGYPTIEN

114

QUENTIN DURWARD

CHAPITRE XXXI

L'Entrevue.

Pendant l'importante et périlleuse matinée qui prédéda l'entrevue des deux princes, Olivier le Daim déploya pour son maître autant de zèle que d'habileté, et sut, en prodiguant les présents et les promesses, lui créer de tous côtés des partisans, afin que, si la colère du duc venait à se rallumer, tous ceux qui l'entouraient fussent plus intéressés à éteindre qu'à attiser l'incendie. Il se glissa, comme la nuit, de tente en tente, de maison en maison, se faisant partout des amis, et, comme il a été dit d'un autre agent politique non moins subtil, « sa main était dans la main de chacun, sa bouche dans l'oreille de chacun. »

Où il pensait que son intervention ne fût pas aussi bien accueillie, il recourait à l'intermédiaire des autres serviteurs de Louis, et ce fut de cette manière qu'il obtint du comte de Crèvecœur une entrevue de lord Crawford, accompagné du Balafré, avec Quentin Durward, qui depuis son arrivée à Péronne avait été tenu dans une sorte de captivité. Des affaires privées servirent de prétexte à cette entrevue ; mais il est probable que Crèvecœur, craignant toujours que son maître ne se déshonorât par quelque acte de violence, fut bien aise d'offrir à Crawford l'occasion de donner à Quentin des conseils qui pourraient être utiles au roi.

L'entrevue de nos trois Écossais fut cordiale et affectueuse.

— Tu es un singulier jeune homme, dit Crawford à Durward en lui frappant légèrement sur la tête, comme un grand-père l'eût fait à son petit-fils. Tu as du bonheur, et l'on peut dire que tu es né coiffé.

— Cela vient de ce qu'il a été de si bonne heure promu au grade d'archer, répondit le Balafré. On n'a jamais autant parlé de moi, beau neveu, parce que j'avais vingt-cinq ans avant d'être mis hors de page.

— Et parce que tu étais un vilain monstre de page, Ludovic, dit le vieil officier, avec une barbe semblable à une pelle de boulanger, et un dos voûté comme celui de Wallace Wight.

— Je crains, répondit Quentin, de ne pouvoir plus jouir longtemps de cette bonne fortune, car j'ai l'intention de donner ma démission d'archer de la garde.

Le Balafré demeura un instant muet d'étonnement, et le rude visage de Crawford exprima une sorte de mécontentement.

— Comment ! s'écria enfin l'oncle de Quentin, donner votre démission ! quitter le corps des archers de la garde! Vous rêvez! Je ne changerais pas de condition, moi, avec le connétable de France !

— Chut! Ludovic, dit Crawford, ce jeune homme sait mieux que nous autres, vieilles gens, diriger sa barque suivant le côté d'où le vent souffle. Il a appris en voyage quelques particularités intéressantes sur le roi Louis, et il veut se faire Bourguignon afin d'en tirer profit et de les répéter au duc Charles.

— Si c'était là son intention, fit le Balafré, je lui couperais la gorge de mes propres mains, fût-il cinquante fois le fils de ma sœur !

— Mais vous vous informeriez auparavant si je mérite d'être traité ainsi, mon bel oncle, repartit Quentin. Et vous, milord, sachez que je ne suis pas un délateur, et qu'on pourrait me mettre à la torture sans que je révélasse rien qui fût préjudiciable au roi dans tout ce que j'ai appris étant à son service. Voilà à quoi mon serment de fidélité m'oblige; mais il ne m'oblige pas à conserver des fonctions où, indépendamment des périls dont me menacent ouvertement mes ennemis, j'ai encore à me garder des embuscades que me tendent en secret mes amis.

— Ah! si les embuscades ne lui plaisent pas, dit le naïf Balafré en jetant à Crawford un regard douloureux, je crains bien, milord, qu'il ne soit bon à rien. J'ai donné moi-même dans trente embuscades, et j'en ai bien tendu pour ma part deux fois autant, car c'est le genre de guerre que notre roi pratique le plus volontiers.

— C'est vrai, dit lord Crawford; mais vous feriez bien de vous taire, Ludovic, car je crois comprendre mieux que vous ce qu'il veut dire.

— Plaise à Notre-Dame que vous ayez raison, milord ! mais j'ai le cœur navré de penser que le fils de ma sœur puisse avoir peur d'une embuscade.

— Jeune homme, réprit Crawford, je devine en partie votre pensée. Vous avez rencontré des embûches sur la route que vous suiviez par l'ordre du roi, et vous croyez avoir lieu de supposer qu'elles vous ont été tendues par lui.

— J'ai été menacé d'une trahison en exécutant ses ordres ; mais j'ai eu la bonne fortune de la déjouer ; si le roi s'est rendu coupable ou non de cette perfidie, c'est une question que je ne veux pas décider, et que je laisse à Dieu et à sa propre conscience. — Il m'a nourri quand j'avais faim; il m'a donné l'hospitalité quand j'errais sans asile; je n'élèverai pas contre lui, quand il est dans l'adversité, des accusations qui, après tout, pourraient bien n'être pas fondées, puisqu'elles n'ont été formulées que par des misérables.

— Mon brave garçon, mon cher fils ! s'écria Crawford en serrant Quentin dans ses bras, vous pensez comme un véritable Ecossais ! comme un loyal cœur, qui, voyant son ami dans la détresse, oublie les griefs qu'il a contre lui et ne se souvient que de son amitié.

— Puisque milord Crawford embrasse mon neveu, dit à son tour Ludovic, je veux bien l'embrasser aussi, — et pourtant j'aurais cru qu'il était aussi nécessaire à un soldat d'entendre le service des embuscades qu'à un prêtre de savoir lire son bréviaire.

(A suivre.)

rapport a été approuvé et va être communiqué au ministre du commerce, qui en ordonnera la publication au *Journal Officiel*.

*
* *

Une dépêche de Berlin apporte des détails sur des troubles qui ont eu lieu à Oldenbourg.

Le major Steinmann s'est battu en duel deux fois avec des officiers d'origine oldenbourgeoise, qu'il aurait blessés grièvement. La nouvelle de ces événements aurait causé une vive émotion à Berlin.

En apprenant ce qui s'était passé, l'empereur Guillaume a, dit-on, paru très douloureusement impressionné. Il a fait expédier de suite un télégramme à Oldenbourg, ordonnant au major Steinmann de venir à Berlin, afin d'expliquer sa conduite.

On croit que le prince Albert, qui commande le 10e corps d'armée cantonné dans le district militaire dont Olbenbourg est le centre, sera aussi mandé à Berlin.

*
* *

On doit créer, en Algérie, des orphelinats agricoles qui recevront les enfants moralement abandonnés.

La commission du conseil général de la Seine a écrit à ce propos au gouverneur général de l'Algérie pour lui demander la concession gratuite de deux emplacements propres à l'établissement de ces orphelinats.

*
* *

La *Gazette* de Londres publie la nomination, comme consul de Madagascar, de M. John Graves, actuellement consul à Samoa. Il remplacera M. Annesley, nommé consul à Savannah.

*
* *

Dans le projet de loi sur l'armée coloniale, le général Campenon propose :

1° De faciliter les permutations entre les officiers de l'armée de terre et ceux de l'infanterie de marine ;

2° D'attirer dans l'armée de mer les hommes qui sont libérés du service dans l'armée de terre ;

3° De créer, en Algérie, un corps de réserve expéditionnaire, qui serait au besoin mis à la disposition de la marine.

*
* *

Un particulier, M. Falconis, a eu l'heureuse idée de fonder à Saint-Pierre, par voie de souscription publique, une crèche où les enfants des femmes astreintes à des travaux manuels trouveront, pendant l'absence de leurs maris, un asile, des aliments et des soins.

On ne saurait trop applaudir à cet effort de l'initiative privée, et il est surprenant que la colonie qui se livre à des fondations scolaires si fastueuses, pour produire un nombre si considérable de bacheliers, dont l'emploi sera difficile à trouver, n'ait pas encore consacré quelques deniers à l'œuvre d'humanité dont un homme de bien vient de prendre l'initiative.

Les petits enfants sont les êtres dont les droits à la protection peuvent être le moins contestés.

*
* *

Aux termes d'un décret, est approuvée la délibération du conseil colonial de la Cochinchine, en date du 15 novembre 1882, réduisant à 40 cents par homme valide l'impôt de capitation perçu au profit de la colonie, et autorisant les arrondissements à percevoir pour leur propre compte, en remplacement des subventions allouées, une taxe analogue fixée à 20 cents par tête.

*
* *

M. Hérisson, ministre du commerce, vient de décider que deux croix de la Légion d'honneur seraient accordées aux membres de la délégation ouvrière à l'Exposition d'Amsterdam.

*
* *

La ligne de fer de Tokio à Aomori (au nord de Nippou), dont le premier tronçon jusqu'à Koumagaye a été inauguré il y a trois mois, a été continuée activement. On attendait en octobre l'inauguration de cette ligne jusqu'à Takasaki. Une nouvelle ligne entre Yokokama et Kobé est étudiée.

La situation commerciale est mauvaise : Japonais et étrangers en souffrent également.

AGENCE HAVAS

Londres, 9 novembre.

Au banquet du Lord-Maire, M. F. de Lesseps, portant un toast, a rappelé que ce sont les capitaux français qui ont creusé le canal de Suez ; mais il ne méconnaît pas que, par suite des circonstances, ce sont les capitaux anglais qui participent dans la plus large proportion au paiement des intérêts à la Compagnie propriétaire, laquelle est moralement obligée de satisfaire ses clients, et même d'aller au-devant de toutes leurs prétentions, en tant qu'elles sont raisonnables.

C'est dans cet ordre d'idées, ajoute-t-il, que je suis venu en Angleterre, et j'espère, par un loyal accord avec la société des armateurs, arriver à dissiper tout malentendu.

MM. Gladstone et Waddington ont ensuite prononcé des discours d'un caractere extrêmement pacifique. M. Gladstone a énoncé que le retrait partiel des troupes anglaises d'Egypte impliquera l'évacuation du Caire.

Belgrade, 9 novembre.

L'ordre est établi en Serbie.

Le Cardinal de Bonnechose

L'archevêque de Rouen, cardinal de Bonnechose, est mort le 29 octobre. Il était né en 1800. Il avait par conséquent quatre-vingt-trois ans. Il s'était destiné à la magistrature et avait exercé les fonctions de substitut et d'avocat général, quand il entra dans les ordres. Il fut nommé évêque de Carcassonne en 1847, d'Evreux en 1854, archevêque de Rouen en 1858.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler, au moment de sa mort, la belle lettre que ce prélat ultramontain, mais patriote, adressait le 13 mars 1871 au grand duc de Mecklembourg-Schwerin, commandant d'une armée prussienne et très proche parent de M. le comte de Paris :

Monseigneur,

Du 21 janvier au 5 mars, le modeste manoir de ma famille, situé près de Broglie (Eure), vient d'abriter et de nourrir environ deux cents cavaliers de votre armée.

Pendant ce temps, la cave a été vidée ; le linge, l'argenterie, une partie du mobilier ont disparu ; toutes les armoires et tous les tiroirs ont été crochetés ou brisés ; enfin, on a percé jusqu'aux murailles pour découvrir des cachettes qui n'existaient pas.

En dénonçant ce pillage à Votre Altesse Royale, je n'ai pas la naïveté de croire l'instruire ; elle sait que, partout sur le passage des armées allemandes, les mêmes faits se sont reproduits avec une précision mathématique ; et ces faits, monseigneur, vous les déplorez certainement plus que moi, car leur divulgation est le commencement de notre revanche.

Pour ma part, j'attache un si grand prix à perpétuer le souvenir du pillage continué chez moi durant l'armistice et achevé le 4 mars, la paix déjà conclue, qu'une plaque commémorative va être fixée au mur de ma maison ; et, si chacun de mes concitoyens dévalisés en fait autant, il n'y aura pas sur tout le territoire envahi un coin de terre où ne soit pieusement gardée la mémoire de la curée allemande.

Veuillez agréer, monseigneur, l'expression des sentiments français avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Altesse Royale, le très humble et très obéissant serviteur.

CHARLES DE BONNECHOSE.

Les Forces Navales de L'Italie

Tous les journaux italiens ne sont pas, Dieu merci ! aussi gallophobes que pourraient le faire supposer certains articles peu aimables qui ont le privilège de faire plus facilement le tour de la presse européenne que les articles bienveillants pour la France. Les Italiens raisonnables ne se font, d'ailleurs, pas d'illusions sur les forces militaires des deux pays, et n'hésitent pas à reconnaître que si l'Italie a le devoir de se préparer à toute éventualité, ce serait folie à elle que d'entretenir des rêves de conquête aux dépens de la France.

Voici, par exemple, la *Nuovo-Antologia* qui, répondant à une étude parue dans la *Revue des Deux-Mondes* sur le rôle de l'Italie dans le Levant, le fait dans des termes qui sont bons à noter, au double point de vue pratique et militaire :

Avec les moyens actuels, dit la revue italienne, nous pouvons nous défendre ; autre chose serait de songer à des conquêtes. Il suffit de comparer les forces navales de l'Italie et de la France, pour bien comprendre combien serait difficile la tâche défensive de notre flotte, car ce n'est qu'en recourant à la guerre de « guerillas » que nous pourrions empêcher la France de débarquer où elle le voudrait, impunément, même avec des croiseurs isolés, pour dévaster notre littoral.

Il faut que notre flotte reste divisée et soit très mobile, afin de tenir l'ennemi dans l'incertitude et de saisir tous les moments favorables pour l'attaquer. Nos grands navires ne seront certainement pas inutiles : c'est à eux, ainsi qu'aux torpilleurs, qu'incomberait la tâche de tenter des surprises contre les cuirassés ennemis isolés. Ils risqueront tout, quand il s'agira d'atteindre un but décisif, vital, comme, par exemple, celui d'empêcher un débarquement ; ils ne craindront même pas des avaries, quand il s'agira d'empêcher le bombardement de villes comme Gênes, Naples et Palerme. En général, ils combattront en attirant l'ennemi, en fuyant ensuite pour trouver un refuge pendant la nuit.

L'Italie comprend donc que, réduite à ses seules ressources, il lui serait difficile de prendre l'offensive contre sa voisine, et qu'elle aurait assez à faire en se défendant contre la double invasion par terre et par mer dont elle serait menacée.

Elle sait qu'en cas de conflit, son côté faible serait ce qui précisément, en temps de paix, fait sa prospérité et lui assure un brillant avenir, c'est-à-dire sa grande étendue de côtes, le nombre considérable de villes ouvertes et de ports de commerce compris sur son littoral, depuis Gênes jusqu'à Venise. La *Nuova Antologia* admet qu'étant données la puissance maritime de la France, la création trop récente et l'organisation trop incomplète de sa flotte, l'Italie ne pourrait user de représailles, en allant bombarder Marseille, ou quelqu'un des ports de l'Océan. Elle avoue que sa principale ressource serait une guerre de guerillas sur mer et elle affirme que, pour cette guerre, ses grands navires aussi bien que ses torpilleurs pourraient jouer un rôle décisif.

LES TROUBLES DE CANTON

On télégraphie de Lisbonne que le Portugais, qui est accusé d'avoir jeté à l'eau le Chinois qui s'est noyé à Canton, va comparaître à bref délai devant le tribunal de Macao.

Le courrier qui vient d'arriver donne des détails très complets sur les troubles de Canton et sur l'incident qui a été la cause première du pillage et de l'incendie des concessions.

Un jeune Chinois, domestique dans un hôtel, s'était présenté afin de retenir des places pour plusieurs voyageurs, vers cinq heures du matin, le long du bord du « Hankow », l'un des steamers qui font le service de Hong-Kong à Canton. La consigne des gardiens est d'empêcher l'accès des navires amarrés au wharf du coucher au lever du soleil. Le Chinois, voulant forcer la consigne, le gardien macaiste le bouscula et le poussa si malheureusement, que le Chinois tomba à l'eau en un point de la rivière où il y avait plus de vingt barques. Il n'y avait qu'à tendre la main pour le sauver, mais c'est une superstition chinoise qu'on ne doit jamais se presser pour porter secours à un homme qui tombe à l'eau ; autre chose quand il s'agit de ramasser les débris d'une embarcation qui coule !

La foule s'assembla, réclama le gardien qui s'était réfugié à bord du « Hankow », et sur le refus du capitaine, se mit à lancer des pierres sur le steamer, qui trouva prudent de s'écarter du wharf et de mouiller au milieu de la rivière. On avait entre temps repêché le noyé, mais on ne put le rappeler à la vie. La foule exaspérée se précipita sur le magasin du wharf, et mit en pièces une embarcation à vapeur qui appartenait au service du port.

Le général Schœlelin, un Français qui a été longtemps au service de la Chine, était à bord du « Hankow » avec son fils, et a assisté à toute la scène avec quelques Européens qui ont été forcés de prendre les armes devant l'attitude menaçante des Chinois qui étaient à bord du steamer.

Sans le sang-froid du capitaine Ogston, le commandant du « Hankow », et de son second, le navire était pris d'assaut par la populace. Le second a coupé les amarres et le « Hankow » a pu s'écarter du wharf et mettre un fossé entre lui et les forcenés.

Furieux de voir leur proie leur échapper, les émeutiers se dirigent alors sur les concessions qui sont établies sur l'île de Chamen. Les Anglais ont fait de cette île un véritable paradis au milieu de cette ville de Canton, la plus sale, la plus mal tenue des grandes villes chinoises. Ils ont construit des villas charmantes, une promenade ombragée, un champ de courses. La populace, en se ruant sur la concession, ne cherche pas à tuer, elle se contente de piller ; de longues files de Chinois se succèdent et rentrent dans la ville chinoise chargés de butin.

Dès qu'une villa ou un magasin est vide, un peu de pétrole et on y met le feu.

Les résidents avaient été surpris par cette agression ; les uns revenaient de leur promenade, les autres étaient au bain ; femmes et enfants n'ont que le temps de se précipiter vers le fleuve et traversent le foule qui, heureusement, ne songeait qu'au pillage.

Les consuls avaient demandé des secours au vice-roi, mais celui-ci ne s'empressait guère ; ils veulent envoyer des dépêches à Hong-Kong ; on répond que le câble a des avaries et qu'on ne reçoit pas de dépêches. Exaspérés, les jeunes gens se rassemblent, un groupe d'Allemands, armés de carabines, veut faire feu sur la foule, mais le consul d'Allemagne leur défend, sous peine d'emprisonnement, de tirer. Il espère que le vice-roi va envoyer les secours demandés ; il ne peut ignorer les désordres : le pillage dure depuis deux heures, l'incendie fait rage. Enfin, les soldats arrivent, armés à l'antique de lances et de flèches ; mais, devant l'attitude de la populace, ils s'empressent de battre en retraite ; ce que voyant, le consul d'Allemagne autorise ses nationaux à faire usage de leurs armes. Six d'entre eux ouvrent le feu sur les incendiaires, font deux décharges, et balayent les concessions en un instant.

Les soldats chinois se décident alors à entrer dans la concession et à camper sur les ruines de Chamen. Quatorze maisons de commerce, plusieurs villas avaient été la proie des flammes ; on estime à près de dix millions de francs des indemnités qu'il y aura à payer.

Un Voyage d'Exploration au Groënland

Les journaux de Stockholm signalent une séance, tenue le 19 octobre par la Société d'Autropologie et de Géographie de Stockholm, séance dans laquelle le baron Nordenskjold a rendu compte de la seconde partie de son voyage au Groënland.

On sait que l'expédition poursuivait un double but : étudier la situation intérieure du pays et rechercher sur la côte orientale les traces présumées par Nordenskjold des colonies normandes qui fleurissaient autrefois dans cette région.

La première partie du programme a donné d'importants résultats, mais il n'en a pas été même de l'autre partie, qui n'a pas répondu à l'attente du baron Nordenskjold. En effet, on n'a pas trouvé les vestiges que promettaient les anciennes sagas populaires.

Toutefois, l'illustre explorateur a le droit de considérer le résultat de son voyage comme un triomphe des investigations géografiques.

En effet, sur plusieurs points, il a abordé une côte qui, depuis plus de 300 ans, c'est-à-dire depuis l'expédition entreprise sur l'initiative de l'évêque Walkendorff, avait été inaccessible à toutes les expéditions.

La difficulté d'accès et de pénétration à l'intérieur provient surtout des glaces. Tandis que la côte orientale du Groënland est plus facilement accessible au nord du 70e degré de latitude, la portion méridionale est bloquée par les montagnes de glace qu'un courant froid accumule dans cette région.

Nordenskjold, à l'inverse de ses prédécesseurs, a essayé de pénétrer à l'intérieur de cette ceinture de glace en demeurant dans le voisinage de la côte du continent. La tentative, plusieurs fois renouvelée, a échoué et il n'est pas resté d'autre parti à prendre que celui de suivre les expéditions antérieures, c'est-à-dire de doubler le cap Forwell et de forcer la ceinture de glace du côté de la mer.

Grâce à la solidité de sa construction, la *Sofia* a réussi à faire ce que les autres bâtiments n'avaient pu faire. Elle a pénétré de vive force à travers la glace, et l'on a pu atteindre la côte.

Après un débarquement préalable, la *Sofia* a jeté l'ancre, le 4 septembre, dans un port qui, d'après Nordenskjold, est un des meilleurs de la côte suédoise et auquel il a donné le nom de port du roi Oscar II.

Ce port est à environ 66° de latitude. On y a trouvé, outre de fraîches traces d'Esquimaux, qui s'étaient probablement retirés à l'approche du navire, des vestiges indiquant avec certitude que cet endroit avait été habité autrefois, sinon d'une manière permanente, du moins de temps autre, par des Normands.

On y a trouvé aussi une plante, la *Potentilla Anserina*, qui est fréquente en Scandinavie, mais que, dans le Groënland, on ne rencontre qu'a proximité des établissements européens.

Une tentative d'aller un peu plus au nord, où l'on suppose qu'il existe près du cap Dan une population assez nombreuse, n'a pas réussi, et l'épuisement des provisions de charbon a contraint le baron Nordenskjold à se diriger vers l'Islande, où il est arrivé le 9 septembre à Keykjavik.

La prévision de Nordenskjold que l'on rencontrerait sur la côte sud-est du Groënland le pays des anciens Normands n'a donc point été vérifiée par cette expédition. Il est, en outre, regrettable que la retraite des Esquimaux n'ait pas permis de recueillir des renseignements plus étendus.

Toutefois le débarquement, heureusement opéré sur cette côte, et surtout le premier succés de la tentative de pénétrer dans les masses de glace du Groënland, assurent à cette expédition une page glorieuse dans les annales arctiques.

CANONS ET CUIRASSÉS

On poursuit à Sandy Hock de très curieuses expériences sur un nouveau canon à charge multiple appelé le Liman Karkell, du nom de son inventeur. Ce canon présente comme particularité de construction, quatre fortes protubérances rangées en ligne et qui sont autour des réservoirs communiquant avec l'âme de la pièce et contenant autant de charges de poudre. Le canon se charge par la culasse, comme à l'ordinaire, avec la charge de poudre ordinaire derrière le projectile.

Quand celui-ci est mis en mouvement par l'ignition de la première charge de poudre, il passe successivement au-dessus des ouvertures des réservoirs dont la poudre s'enflamme tour à tour. On espère ainsi donner à l'obus une vitesse considérable à sa sortie du canon, et par conséquent une énorme force de pénétration. Les essais qui ont été faits jusqu'à présent ne permettent pas de conclure encore.

On vient de lancer à Valiejo (Californie) un navire cuirassé destiné à renforcer l'escadre americaine sur les côtes du Pacifique, où elle est dans une état d'infé-

riorité déplorable. Ce nouveau navire, qu'on appelle *Monadnock*, porte le nom d'un ancien monitor construit en 1862 sur les chantiers de Boston, envoyés en 1865 dans le Pacifique, et qui, mis hors de service peu après, est rentré à San-Francisco, où il est resté à l'arsenal de Mare Island. Lorsqu'en 1875 le ministre de la marine résolut de faire construire un nouveau *Monadnock*, on décida d'utiliser de l'ancien tout ce qu'on pourrait, mais en réalité on n'y a pris ni une planche ni un boulon, et le nouveau cuirassé n'aura de commun que le nom avec le navire construit jadis à Boston. Le *Monadnock* a coûté jusqu'ici quelque chose comme 2 millions et demi de francs, et on pense que lorsqu'il sera prêt à recevoir son armement, son prix de revient sera d'environ 5 millions de francs. Voici les principales dimension du *Monadnock* : longeur entre perpendiculaires, 263 pieds 6 pouces; largeur 55 pieds 6 pouces ; profondeur de cale, 14 pieds 8 pouces.

La cuirasse, épaisse de 7 pouces de fer et 2 pouces d'acier, repose sur une charpente en bois de sapin de 2 pieds d'épaisseur. Le navire aura deux tourelles protégées par une cuirasse de 10 pouces 1|2 d'épaisseur; son armement se composera de quatre canons en acier de 15 pouces, se chargeant par la culasse et lançant des projectiles coniques du poids de 460 livres. La capacité du *Monadnock* est de 1,276 tonnes, avec un déplacement de 3,815 tonnes.

CORRESPONDANCE D'ALEXANDRIE

Alexandrie, 9 novembre.

Nous avons eu quelques jours de trève. Un, deux, trois décès. Il n'est pire eau que l'eau qui dort, dit-on ; eh bien! et l'eau qui tombe ! avec la pluie sont arrivés de nouveux cas. Attaque par-ci, décès par-là.

Le bulletin officiel enregistre trois décès :

Ali Hassan Osman, âgé de 35 ans ;

Saïd el Soudani, 32 ans, décédé à l'hôpital du Gouvernement ;

Henry Houlibon, Anglais, 33 ans, décédé à l'hôpital des Diaconesses.

Malheureusement, nous savons depuis longtemps déjà ce que valent les déclarations de l'inspectorat sanitaire. Non pas que je veuille blâmer efforts les de cette administration, ou amoindrir les mérites de son inspecteur, l'honorable docteur Freda bey, mais vraiment la tâche est rendue par trop difficile par le mauvais vouloir des familles.

Redoutant les formalités douloureuses qu'entraine forcément un décès cholérique, désolés de voir un mort chéri enlevé trop vite à leurs regrets, les parents cachent autant qu'ils le peuvent le malheur qui les frappe. Il se trouve toujours quelque médecin trop complaisant qui prête son concours à la famille et la Santé n'y voit que du feu.

On peut, sans aucune exagération, fixer de quinze à vingt le nombre des décès quotidiens qui se produisent dans notre ville.

Je sais pertinemment que, dans la journée d'hier, sont morts du choléra trois membres d'une même famille de nationalité grecque. Le magasinier de M. Calver (négociant bien connu établi à Saint-Marc Building), sa mère et une de ses tantes sont morts sans que la cause véritable du décès ait été mentionnée.

A signaler aussi le cas de cet Italien resté exposé sur son lit de mort assez longtemps pour que les employés des pompes funèbres aient refusé d'enlever ce cadavre de cholérique en putréfaction, et pour lequel il a fallu que M. le baron Acton lui-même intervint. L'honorable membre du Consulat d'Italie a dû lui-même, dit-on, aider à l'ensevelissement du décédé.

Quant au nombre des attaques, il serait bien difficile de les établir avec quelque exactitude.

Dans cette situation, la panique commence à regagner la ville. Les précautions prises pendant la durée de l'épidémie, bien qu'insuffisantes au point de vue sanitaire, avaient ceci de bon qu'elles rassuraient au moins la population. Cette confiance nous manque à présent. Rien ne se fait plus et le règne du *malèche* a recommencé.

Puisque je suis dans la voie des tristes nouvelles, je dois encore vous annoncer un décès qui nous affecte tous douloureusement.

Notre estimé confrère, M. Delorme, à peine relevé d'une maladie qui l'a mis à deux doigts de la mort, vient de perdre sa femme ce matin. Il reste malade et seul avec un petit garçon. C'est une nouvelle perte à enregistrer pour la colonie française, déjà si cruellement éprouvée.

Au milieu de cette désolation, une nouvelle heureuse nous est arrivée ce matin du Caire. On dit que, dans le courant de février, le Gouvernement paiera les indemnités allouées aux sinistrés par la Commission et ne dépassant pas le chiffre de 100,000 fr. Au delà de cette somme, on paierait le 50 0/0.

C'est bien la vingtième fois que nous arrive une nouvelle de cette nature, et elle vaut à peu près ces famusees « dernieres victoires » du général Hicks qui n'arrivent jamais Mais on les désire tant, ces pauvres indemnités, qu'on s'y laisse toujours prendre, et que chacun se réjouit déjà comme s'il tenait en main de beaux écus sonnants.

Que de rêves échafaudés en un jour sur une nouvelle en l'air et qui s'en iront joindre dans la fumée des songes tous les espoirs fondés sur les promesses des gouvernements présents, passés et futurs.

Ceci du reste n'empêche pas les petites affaires courantes d'aller leur train. Au milieu de tout cela, tandis que les uns tremblent de crainte de la maladie, les autres de la ruine, nous avons des ingénieurs qui déclarent gravement que les rambuteau d'Alexandrie sont imparfaits et impropres au service auquel on les a destinés.

Nous n'avions pas besoin de leur avis pour cela, et nous, qui ne sommes pas ingénieurs et qui avons l'inappréciable avantage de n'appartenir à aucune commission, nous l'avions vu depuis longtemps. Enfin !

Le résultat de cette découverte est qu'on va jeter à bas tout ce qu'on a fait jusqu'ici pour le remplacer par quelque chose de beaucoup mieux.

Il est juste de dire que les grandes guérites rambuteau n'ont coûté que 250 francs l'une et les petites 45 francs !

Il y en a 150 environ, vous voyez que c'est une bagatelle. Mais qu'importe, il faut bien que les commissions travaillent. Et puis, c'est si bon de décréter des choses qui ne seront jamais exécutées !

Tenez.. Notre ville est dans certains quartiers complètement fermée à la circulation, grâce à l'incurie des propriétaires qui laissent étaler leurs ruines jusques au milieu des rues.

S. E. le Gouverneur a édicté sur ce chapitre un excellent arrêté enjoignant de déblayer les trottoirs dans un délai minimum de douze jours, sous peine des amendes les plus rigoureuses.

Il y a déjà dix jours que la mesure a cours. Sauf quelques exceptions bien rares, tous les propriétaires ont laissé leurs moellons dans les rues.

Combien seront mis en contravention ? — Je vous l'écrirai, mais vous verrez que la liste ne sera pas longue.

Enfin, tout n'est-il pas pour le mieux dans la meilleure des villes possible ?

CORRESPONDANCE DE SOAKIM

Soakim, 28 octobre 1883.

. . . . . .

Suleïman Pacha, gouverneur général de l'Est-Soudan, est arrivé ici il y a quatre ou cinq jours, venant de Singat.

Il était escorté de 150 hommes d'infanterie régulière et de 50 cavaliers bachi-bouzouks; malgré cela, plutôt que de s'engager dans le défilé où avait été massacré convoi et escorte, le 18 octobre dernier, Suleïman Pacha a préféré faire un crochet au nord et gagner la route de Berber.

Elle est aussi coupée, c'est vrai, mais au moins elle est découverte et l'on y est à l'abri de toute surprise.

Des lettres particulières de Kassala nous apprennent que Raschid Pacha, qui n'a pu aller prendre à Khartoum le commandement de sa brigade, est rappelé au Caire Il est attendu ici prochainement.

D'autre part, nous apprenons que Marco Paoli bey, interprète général du Gouvernement du Soudan, part de Khartoum pour Massaouah, dont il est nommé gouverneur.

Parions que Marco Paoli bey passera là où Raschid pacha n'a pas passé.

Mahmoud pacha Taher, notre nouveau gouverneur, a produit bon effet.

Les mesures qu'il a prises sont excellentes. Nous approuvons fort le désarmement des indigènes qui circulent ou demeurent en ville. Il ne nous a pas paru mauvais non plus que la garnison ait été repartie en trois groupes, surveillant chacun un quartier de la ville ; enfin, nous aimons les militaires qui s'occupent de faire manœuvrer leurs troupes, et celui-là ne laisse pas flâner les siennes.

On assure qu'aussitôt l'arrivée des renforts attendus, il marchera en avant et essayera de purger le pays.

Tokar est toujours bloqué, on y envoie aujourd'hui 100 hommes par mer ; la route de terre ne présente pas assez de sécurité pour qu'on y risque un aussi faible détachement.

Depuis le 18 octobre, nous sommes devenus prudents, oh mais là, très prudents, au point qu'il est question de prendre des mesures sérieuses pour mettre Tokar à l'abri d'un coup de main. On ne parle que de ça, mais...

Tewfik bey est toujours à Singat, il a environ 500 hommes avec lui.

. . . . . .

X...

FAITS LOCAUX

M. Cavalli a pris possesion de son nouveau poste, il y a deux jours.

En ce moment, il est à Alexandrie et remet le service à M. de Bernardi, qui le remplace à la Commission des Indemnités.

Demain ou après-demain, il sera de retour au Caire.

***

Le budget, en préparation dans les ministères, sera prochainement achevé.

***

Les habitants de Port-Saïd seront heureux d'apprendre que le service du Domaine vient de voir approuver, par le comité de la Compagnie du Canal, le projet de nivellement et macadamisage des chaussées entourant la place de Lesseps.

Les travaux, confiés à M. Delpech, seront surveillés par le Service de l'Entretien, et seront exécutés en même temps que ceux de la chaussée qui doit relier le quai Eugénie aux magnifiques abattoirs dont Port-Sa d est doté depuis près de deux ans.

Le *Bosphore* a réclamé trop souvent en faveur de ces améliorations pour ne pas être heureux de l'issue qu'ils viennent d'avoir.

DERNIERE HEURE

Dans le toast qu'il a porté au banquet du Lord-Maire, M. Gladstone a dit : Toutes les Puissances européennes veulent la paix et désirent l'exécution du traité de Berlin; il faut espérer que les états de la péninsule des Balkans sont dans les mêmes idées.

Les journaux sont d'accord pour reconnaître la portée pacifique des discours de M. Gladstone et de M. Waddington, mais le « Times » ne se montre pas satisfait du toast de M. de Lesseps.

CONSEIL DE SANTÉ ET D'HYGIÈNE PUBLIQUE.

BULLETIN SANITAIRE

du 8 novembre, 8 h. matin, au 9 même heure.

Décès par choléra.

Alexandrie..... 3 décès dont : 2 indigènes et 1 européen.

Signé : Dr Freda

Alexandrie, le 9 novembre 1883.

Pour le Président,

l'Inspecteur général.

Dr ARDOUIN.

BULLETIN SANITAIRE D'ALEXANDRIE

Alexandrie, 7 novembre

Ibrahim, fils Marhoum Mohamed, indigène 35 ans.

Labibé-ben-Mohamed, indigène, 2 ans.

Mohamed Ibne Abd-el-Salam, indigène, 50 ans.

Luisa Viterbo, décédée à l'hôpital européen, Italienne, 12 ans.

Aristidès Apostolidis, Hellène, 30 ans.

Francesco Lofino, Italien, 71 ans.

AVIS

Il a été perdu le 8 courant, à 5 heures 1|2 du soir, entre l'Esbekieh et le quartier au poisson, un Médaillon en argent, portant en gravure le n° 3565 et le nom Pte A. Stock A. H. C.

Le rapporter à Harem Hôpital, à l'Abassieh, où une récompense sera remise.

AVIS

Le sieur Bassili Khouzam prévient tout endosseur qu'il s'opposera au paiement du billet à ordre de P. T. 121,060 portant la date dn 19 septembre 1883 et souscrit par lui, à six mois de date, au profit du sieur Elias Gazalla, protégé français, demeurant au Caire ; ledit billet lui ayant été extorqué par violence et contrainte en son abadieh connue sous le nom d'abadieh El Daramalli (Galioubieh), le 4 octobre dernier, ainsi qu'il résulte d'une plainte déposée par lui devant la juridiction pénale du Consulat de France au Caire.

باسيلي خزام

AVIS

On demande à Suez, dans une famille anglaise, une bonne parlant l'anglais pour entreprendre le soin de deux enfants en bas âge.

S'adresser, en donn ant tout information à F. Guy. Suez

Annonces Judiciaires.

TRIBUNAL MIXTE DE PEMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

ETUDE DE M. JULES ROSÉ, Avocat.

VENTE FORCÉE D'IMMEUBLES HYPOTHÉQUÉS

AVIS

Le *cinq décembre 1883*, correspondant au *quatre moharem 1301*, à 9 heures du matin, il sera procédé à l'audience de criées du Tribunal de première instance du Caire, séant au Palais de Justice, dite ville, à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, des immeubles ci-après désignés.

Onze feddans et demi et un tiers de terrains kharadjis, sis au village de *Mit Bichar*, Markaz Minet el Gamh, (Charkieh), divisés en trois parcelles :

1° Sept feddans au Hod el Dalala, bornés : au nord, par un canal entre Dalala el Taouilé et El Koussayara ; à l'ouest, par les terrains des héritiers des domestiques des fils du Garah ; au sud, par une sakie à Aly Kalil et Mohamed Aouad et aux héritiers de Sourial Rezk, et à l'est par les terrains des dits héritiers.

2° Deux feddans et un quart et un sixième au Hod el Sakhel, bornés : à l'est, par le canal du village Zankaloun ; au nord, par les terrains de Salem Aziza ; au sud, par ceux de Hassan Negm et, à l'ouest, par les terrains de Hassan Ahmed Tab.

3° Deux feddans et 1|4 et 1|6 au Hod el Tel, bornés : à l'ouest, par les terrains de Mikail Mikail ; au sud, par ceux de Chehata effendi du Beni Helal ; à l'est, par les terrains de Aly Dagher et, au nord, par le canal Abou el Akdar.

La vente des dits immeubles est poursuivie à la requête des sieurs *Farag et Moussa* Ibrahim, négociants, sujets italiens, demeurant au Caire, pour lesquels domicile est élu en l'étude au Caire de Me Jules Rosé, avocat.

Au préjudice du sieur *Hassan Aly Kalil el Helali*, cultivateur, sujet local, demeurant à Mit Bichar (Charkieh).

En vertu :

1° D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de première instance du Caire, le 24 mars 1883.

2° D'un bordereau d'inscription prises au bureau des hypothèques du Caire, le 17 mai 1883, sous le numéro 6,091.

3° Et d'un commandement du ministère de Yanni en date du 25 juin 1883, transcrit au bureau des hypothèques du Caire le 25 août suivant, N° 7,703.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de *Piastres au Tarif 11,000*, fixée par M. le juge commissaire aux adjudications.

Pour les autres conditions, voir le cahier des charges déposée au greffe des adjudications du Tribunal de première instance du Caire.

Le Caire, le 31 octobre 1883.

Pour les poursuivants,

Jules ROSÉ, avocat.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

ÉTUDE DE Me JULES ROSÉ, avocat.

VENTE d'Immeubles Hypothèqués.

Le 5 Décembre 1883, correspondant au *4 Moharem 1301*, il sera procédé à l'audience des criées du Tribunal de première instance du Caire, séant au Palais de Justice de la dite ville, à 9 heures du matin, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, sis au village de *Kafr Youssef Atia*, terrain du village de *Mit Bichar*, *Markas Miniet el Gamih* (Charkieh).

1° *Quatre feddans* au Hod el Zaghira, bornés au nord par un canal entre Delala el Koussayara et el Kebira, à l'ouest par le canal limite du village de Mit Bichar, à l'est par les terres des chantiers Ahmed Kartita et Ibrahim el Chabraoui et Aly Zagzak, et au sud par un chemin.

2° *Deux feddans* et *deux tiers* au Hod Abou Taker, bornés au nord par un canal, à l'ouest par les terrains de Hassan *Sittin*, au sud par les mêmes et à l'est par ceux de Khalil *Sittin*.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur *Farag* et *Moussa Ibrahim*, négociant, sujets italiens, demeurant au Caire, avec élection de domicile en l'étude de Me Jules Rosé, avocat, dite ville.

Au préjudice du sieur *Mohamed Ahmed Sittin*, cultivateur, sujet local, demeurant au village de Mit Bichar (Charkieh).

En vertu :

1° D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance du

Caire le 31 mai 1883, chambre commerciale.

2° D'une inscription prise au bureau des hypothèques du Caire le 17 mai 1883, N°. 6092.

3° Et d'un commandement du ministère de Yanni en date du 25 août 1883, N° 7702.

L'adjudication aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de *Piastres au tarif 6,000*, fixée par M. le Juge commis aux adjudications.

Pour les autres conditions, voir le cahier des charges déposé au greffe des adjudications du Tribunal de première instance du Caire.

Caire, le 31 octobre 1883.

Pour les créanciers poursuivants,

JULES ROSÉ, avocat.

TRIBUNAL MIXTE
DE
PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

ETUDE DE Me JULES ROSÉ avocat.

VENTE FORCÉE
D'IMMEUBLES HYPOTHÉQUÉS

Le *5 Décembre 1883*, correspondant au *4 Moharem 1301*, à 9 heures du matin, il sera procedé à l'audience des criées du Tribunal de 1er instance du Caire, séant au Palais de Justice, dite ville, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci après :

Six feddans et 2/3 de terrains kharadjis, sis au village de *Kafr Youssef Atia*, entre les terrains du village de Mit Bichar, Marka Miniet-el-Gamh (Charkieh), divisés en deux parcelles savoir :

1° Quatre feddans au Hod el Zaghira, bornés au nord par un canal entre Dalala el Koussayara et el Taouilé, à l'ouest par le canal qui limite le village de Mit Bichar, à l'est par les terrains des héritiers Ahmed Khartita et Ibrahim el Chabraoui et Aly Zagzak et au sud par un chemin.

2° Deux feddans et 2/3 au Hod Abou Taher, bornés au nord par un canal, à l'ouest par les terrains de Hassan *Sittin*, au sud par le même et à l'est par Khalil *Sittin*.

Cette vente est poursuivie à la requête des sieurs *Farag* et *Moussa Ibrahim*, négociants, sujets italiens, demeurant au Caire, avec élection de domicile en la même ville en l'étude de Me Jules Rosé, avocat.

Au préjudice du sieur *Aly Ahmed Sittin*, sujet local, cultivateur, demeurant à Mit Bichar (Charkié).

En vertu :

1° D'un jugement rendu par le tribunal de 1re instance du Caire, chambre commerciale, le 24 masr 1883.

2° D'un bordereau d'inscription prise au bureau des hypothèques du Caire le 17 Mai 1883, N° 6090.

3° Et d'un commandement du Ministère de Yanni en date du 25 juin, transcrit au bureau des hypothèques du Caire le 25 août suivant, N° 7701.

L'adjudication aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de *Piastres Tarif 6,000*, fixée par M. le Juge commis aux adjudications.

Pour les autres conditions de l'adjudication, voir le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1re instance du Caire.

Le Caire, le 31 octobre 1883.

Pour les créanciers poursuivants.

JULES ROSÉ.

بناحية كفر يوسف عطيه بين أطيان
ناحية ميت بشار مركز منية القمح شرقيه
ملك السيد على أحمد ستين من الناحية
المذكورة ويصير بيعهم بناء على طلب
الخواجات فرج وموسى ابراهيم التجار بمصر
بالمزاد بمبلغ ٦٠٠٠ غرش صاغ
وأما باقى شروط المزاد فيمكن كل انسان
الاطلاع عليها من دفتر الشروط المقدم لقلم
مزادات محكمة مصر الابتدائيه ٣١
اكتوبر سنة ١٨٨٣
بالتوكيل عن المزايدين
الافوكاتو جول روزيه
بمصر

محكمة مصر الابتدائيه
اعـــلان
من مكتب الافوكاتو جول روزيه بمصر
عن مبيع عقارات مرهونة
انه فى يوم ٥ دسمبر سنة ١٨٨٣
الموافق ٤ محرم سنة ١٣٠١ الساعة
٩ افرنكى صباحا سيصير اشهار المزاد
بالجلسة المزمع انعقادها فى اليوم المذكور
لمن يرسى عليه العطا فى أحدى عشر فدان
ونصف وثلث أطيان خراجية كائنة
بناحية ميت بشار مركز منية القمح شرقية
ملك حسن على خليل الهلالى من الناحية
المذكورة ويصير بيعهم بناء على طلب
الخواجات فرج وموسى ابراهيم التجار بمصر
بمبلغ ١١٠٠٠ غرش صاغ
وأما باقى شروط المزاد فهى بدفتر الشروط
المقدم لقلم مزادات المحكمة المذكورة فى
٣١ اكتوبر سنة ١٨٨٣
بالتوكيل عن المزايدين
الافوكاتو روزيه
بمصر

محكمة مصر الابتدائيه
اعـــلان
من مكتب الافوكاتو جول روزيه بمصر
عن مبيع عقارات مرهونة
انه فى يوم ٥ دسمبر سنة ١٨٨٣ الموافق
٤ محرم سنة ١٣٠١ الساعة ٩
افرنكى صباحا سيصير اشهار المزاد بالجلسة
المزمع انعقادها فى اليوم المذكور لمن يرسى
عليه العطا فى سنة فدادين وثلثاى كائنين
بناحية كفر يوسف عطية وميت بشار مركز
منية القمح شرقية ملك محمد أحمد ستين من
الناحية المذكورة ويصير بيعهم بناء على
طلب الخواجات فرج وموسى ابراهيم التجار
بمصر وذلك بالمزاد بمبلغ ٦٠٠٠ غرش
صاغ
وأما باقى شروط المزاد فهى بدفتر الشروط
المقدم لقلم مزادات المحكمة المذكورة
فى ٣١ اكتوبر سنة ١٨٨٣
بالتوكيل عن المزايدين
الافوكاتو روزيه
بمصر

JEAN MALEK
Maison Fondée en 1866.
FACTEUR, ACCORDEUR de PIANOS
CHANGEÉ et RÉPARATIONS

VENTE, ACHAT ET LOCATION
DE PIANOS

Esbékieh, route N° 56 — Caire.
D. 250

COGNACS & FINES CHAMPAGNES
de Gabriel Cruon fils et Cie
COGNAC
Dépôt pour la vente en gros :
CHEZ DANIEL WEIL
A ALEXANDRIE ET AU CAIRE
AGENT GÉNÉRAL POUR L'EGYPTE
On trouve en stock des cognacs de 1875, 1870, 1865, 1860, 1854, 1838, 1830, 1805.

MAISON FONDÉE EN 1865.
G. Süssmann.

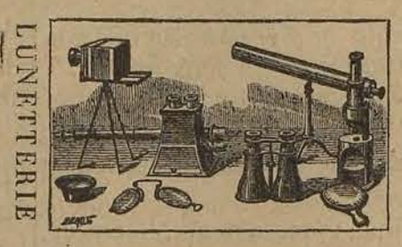

FOURNISSEUR de LL. AA. les PRINCESSES
DE LA
FAMILLE KHÉDIVIALE
LE CAIRE — RUE MOUSKY

Lunettes et Pince-nez, Or, Argent, Nickel, Ecaille et buffle, Verres, Etuis, Jumelles, Longues-vues, Microscopes, Loupes, Niveaux, Boussoles, Baromètres, Thermomètres, Aréomètres, Hygromètres, Instruments de précision d'Electricité de Mathématiques, de Physique d'Arpentage et de Nivellement.

Réparations dans les 24 heures.

On se charge de l'expédition par poste de toute commande.

ADMINISTRATION
DES
PAQUEBOTS - POSTE KHÉDIVIÉ

Service provisoire pendant la durée des mesures Quarantenaires actuelles.

Ligne hebdomadaire entre Alexandrie et Port-Said, en coïncidence à Port-Saïd avec les départs et les arrivées des bateaux de la Peninsular and Oriental Company de et pour l'Angleterre et l'Italie.

Départ de Port-Saïd : chaque Jeudi dès l'arrivée de la Malle de Brindisi.

Départ d'Alexandrie : Avis sera donné, chaque semaine, au public, du jour du départ aussitôt que sera connu le jour probable de l'arrivée à Suez de la Malle des Indes.

Ligne bi-mensuelle sur la Grèce et la Turquie : Départ d'Alexandrie le Mercredi de chaque deux semaines à 10 heures a. m., à partir du 15 août, pour Constantinople avec escale au Pirée, Smyrne, Métellin, et les Dardanelles.

Ligne bi-mensuelle de la Mer Rouge et de la côte de Saumalie : Départ de Suez le Vendredi de chaque deux semaines, à partir du 17 août, pour Djedda, Souakin, Massaoua, Hodeida, Aden, Zeila et Berbera.

Alexandrie, 8 Août 1883.

BOULANGERIE KHÉDIVIALE
G. GARUCKO ET ECONOMO
FOURNISSEURS DE S. A. LE PRINCE HASSAN PACHA

Tous les jours,
Pain Français, Allemand, Anglais et Grec.

PAIN AU LAIT
ET
BISCUIT POUR CAFÉ ET THÉ
à côté de M. Parvis, à l'arbre, entrée par la rue du Mouski.
D. 207.

RUSSER ET Cie
MAISON DU CAFÉ DE LA BOURSE
au 1er étage.

HORLOGERIE
GROS et DETAIL
Médailles d'or et d'argent à l'exposition universelle de Paris en 1878.

REPARATIONS
de tous genres de montres, soit chronomètres, Grandes Sonnerier, Répétion à minutes, Pendules, etc, etc.
Promptitude dans les réparations
A PRIX MODÉRÉS
n. *21.*

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN
SOCIÉTÉ ANONYME
Au Capital de francs 80,000,000
Siège Social au Caire.

Prêts hypothécaires à long terme, remboursables par annuités calculées de manière à amortir la Dette en 10 ans au moins, 50 ans au plus.

Prêts hypothécaires à court terme, remboursables avec ou sans amortissement.

Ouvertures de Crédit sur hypothèque.

Prêts sur nantissement.
Dépôts de fonds en compte-courant
Dépôts de valeurs sans frais.

LA LIBRAIRIE FRANÇAISE
MET EN
VENTE
SON MAGASIN DU MOUSKI
POUR CONTINUER
LE MÊME ARTICLE

Bénéfice Net et Prouvé 12,000 francs
par an.

Mise à Prix
30000 francs.

S'adresser à la Librairie Française Maison Cattaoui.

SPECIALITY OF RHUMATISM
CASPER LEWIN
HÉLOUAN
Ls. 1 for massage.

ANTONIO VERONESI
Maison fondée en 1853

Dépôt d'horlogerie, bijouterie et joaillerie

Avec atelier annexé pour réparations de montres et tout travail d'orfèvrerie et joaillerie.

Mouski, au commencement de la e neuve.

BRASSERIE A.-BOHR
AU CAIRE

BIÈRE DE BAVIÈRE

ESSON & Cie
12, Place de la Bourse — MARSEILLE
COMMISSIONNAIRES, TRANSIT, TRANSPORTS MARITIMES
Service Spécial pour l'Egypte,
PAR LES
VAPEURS RÉGULIERS ET NAVIRES A VOILES
Départs de Marseille chaque quinzaine.
COMMISSION, TRANSPORTS A FORFAIT, VENTES ET ACHATS

N.B. — Nous recommandons à nos clients d'Egypte d'indiquer spécialement à leurs expéditeurs qu'ils dirigent leurs envois à notre adresse directe : **Esson et Cie**, et en **Gare Marseille**, en ayant soin de réclamer l'application des tarifs les plus réduits sur les chemins de fer.

L'UNION
COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
SUR LA VIE HUMAINE
FONDÉE EN 1829, 15, *Rue de la Banque, à Paris*

Capital et Garanties 65,000,000 de francs

D. ELEFTHÈRION
AGENT PRINCIPAL EN EGYPTE :
89, Rue Sésostris, ALEXANDRIE — *Rue du Mouski,* LE CAIRE
Sous-Agences dans toute L'Egypte
N. 59.